

# CLUB DU VIEUX MANOIR

## Fiche de renseignements pratiques pour INDIVIDUELS



**Nous vous remercions de lire attentivement cette fiche de renseignements pratiques avant d'inscrire un participant (ou de vous inscrire si vous êtes majeur) à un camp-chantier-patrimoine du Club du Vieux Manoir.**

**Cette fiche est à conserver chez vous ; il ne faut pas la renvoyer avec le dossier d'inscription.**

**Nous restons bien sûr à votre disposition pour toute question ou information supplémentaire.**

**Club du Vieux Manoir  
Secrétariat national  
Ancienne Abbaye du Moncel  
60 700 Pontpoint  
03 44 72 33 98  
contact@clubduvieuxmanoir.fr**

### **Club du Vieux Manoir camps-chantiers-patrimoine**

#### **LE CLUB DU VIEUX MANOIR**

Le Club du Vieux Manoir est une association d'Education Populaire fondée en 1952 par Maurice Duton, qui invente alors la notion de « loisir-chantier-patrimoine ». L'association est nationale, Reconnue d'Utilité Publique et reçoit les agréments du Ministère de la Jeunesse et des Sports, et du Ministère de la Culture. Elle a accueilli depuis sa création plus de 200 000 jeunes dans plus de 250 monuments et sites.

**Le Club du Vieux Manoir c'est d'abord une idée, celle de faire quelque chose ensemble. Le camp-chantier offre une forme d'émancipation en développant l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, le goût de l'effort, le plaisir du résultat, la valeur du bénévolat.** Le participant devient acteur d'une vie en collectivité, d'une liberté d'entreprendre dans une activité de loisirs actifs et engagés.

#### **LES ACTIVITES ET LE FONCTIONNEMENT DU CAMP-CHANTIER-PATRIMOINE**

**L'activité principale est le chantier : le chantier-expression, le chantier-passion, le chantier-loisir. C'est une activité de vacances ! Nos lieux de vie et d'activités sont des monuments, c'est l'originalité du Club du Vieux Manoir.**

Tous nos séjours sont des camps de pleine nature ; les participants dorment sous des tentes collectives. Nous invitons les participants à privilégier les tentes de l'association, favorisant la vie collective, et le rangement des bagages. Toutefois, il est possible de prendre sa propre tente. L'installation du camp se fait par les participants. Chaque camp dispose d'un lieu de repli en cas d'urgence (orage par exemple). Il y a dans tous les cas des douches et des sanitaires en dur.

Le séjour s'organise autour du monument avec des activités de chantiers bien sûr : étude (dessins, relevés...), restauration (taille de pierre, maçonnerie de briques, de pierres, charpente, couverture...), entretien (taille de la végétation, nettoyage des chemins de visites...), activités culturelles (visites, animations des monuments...). Mais une part du séjour est également réservée à l'animation (veillées, découverte des environs, grands jeux, randonnées...) et à la vie quotidienne (Préparation des repas, entretien des lieux de vie...). Tous les jeunes participeront à ces activités, en équipes. Les repas sont préparés à partir d'ingrédient primaire, au maximum en circuit court et bio. Un repas par jour est végétarien.

Le programme du séjour est toujours dicté par la sécurité, le programme du chantier, l'âge des participants et les contraintes climatiques.

L'usage des téléphones portables est organisé par le directeur du séjour afin qu'il n'entrave ni la sécurité lors des activités ni le bon déroulement de la vie collective.

Les sorties libres du camp ne sont pas autorisées pour les participants mineurs. Pour eux sont prévues des sorties organisées avec l'encadrement et programmées au cours du séjour.

## **LA MOTIVATION COMME CONDITION**

**S'intégrer à un groupe de jeunes sur un camp-chantier doit être un choix personnel. Il est indispensable d'être motivé. Un jeune qui ne serait pas volontaire ne saurait être placé d'office par ses parents ou ses responsables légaux.**

L'association, avec le directeur du séjour, se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant dont l'attitude serait en contradiction avec les règles de la vie de groupe, le cadre réglementaire ou la charte des chantiers de jeunes bénévoles. Les parents ou responsables légaux doivent s'assurer d'une solution de retour du participant chez lui en cas d'interruption du séjour pour raison de santé, mais également en cas de difficulté d'adaptation ou de refus de la discipline de groupe.

## **AGE DE PARTICIPATION ET MIXITÉ**

Les camps-chantiers-patrimoine sont accessibles à tous et toutes de 14 à 21 ans selon les programmes et les conditions d'hébergement. Il est impératif d'avoir l'âge requis au premier jour du chantier pour pouvoir participer, aucune dérogation n'est acceptée. L'âge requis est indiqué dans le programme des chantiers, disponible sur notre site internet.

Les participants viennent de tous horizons culturels, sociaux et géographiques.

Les lieux de sommeil et de toilettes ne sont pas mixtes.

## **L'ENCADREMENT**

Un camp-chantier du Club du Vieux Manoir est composé de jeunes, mais aussi d'une équipe d'encadrement dont les membres ont débuté comme participants puis ont suivi les formations techniques et pédagogiques dispensées depuis 1966 par l'École Pratique du Patrimoine du Club du Vieux Manoir et soutenues par le Ministère de la Culture et de la Communication et par le Ministère de l'Éducation Nationale, Jeunesse et Vie Associative. Retenus pour leurs aptitudes et leurs compétences, ils sont devenus animateur et ou directeur.trices. Les camps-chantiers portant la qualification « Monuments Historiques » peuvent par ailleurs accueillir, en complément de notre encadrement, un ou plusieurs artisans, spécialisé(s) dans l'activité concernée.

## **DATES ET DURÉE DES SÉJOURS**

Les camps-chantiers se déroulent par sessions d'une ou deux semaines.

Les arrivés et départ doivent avoir lieu entre 09h et 12h sauf exception approuvée par le secrétariat national.

Les dates de séjour choisies doivent correspondre aux dates de début et de fin des sessions définies dans le programme des camps-chantiers. Nous vous remercions de les respecter, afin de garantir la qualité de la vie collective, de la formation des participants et de la réalisation des programmes. **Les arrivées avant le début du chantier et les départs après le dernier jour du chantier sont impossibles.**

Le programme des camps-chantiers et les dates des différentes sessions définies pour chaque monument sont consultables sur notre site Internet. Vous pouvez également contacter le secrétariat national si vous avez des questions.

## **ANNULATION ET REMBOURSEMENT**

**Après envoi de la confirmation d'inscription, tout paiement sera considéré comme définitif et le client ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf pour raison médicale sur justificatif (certificat médical à fournir).** De même, le séjour restera dû dans sa totalité même s'il est écourté à notre demande, à celle du participant ou de son responsable légal, pour des raisons autres que médicales (certificat médical).

Nous ne remboursons dans tous les cas que les frais journaliers, pas les frais d'inscription. Les demandes de remboursement peuvent s'effectuer jusqu'à 15 jours après le départ du participant, auprès du Secrétariat national.

## **RESPONSABILITÉS**

Si un participant enfreint les règles d'organisation d'un camp, le Club du Vieux Manoir ne sera pas responsable des conséquences de toute nature qui pourraient en découler, soit pour lui-même, soit pour des tiers. Les participants encore mineurs sont sous la responsabilité du Club du Vieux Manoir en vertu du Code de l'Action Sociale et des Familles.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Il est préférable de s'inscrire et de régler son séjour directement via notre site internet. Le dossier d'inscription complet est également téléchargeable sur notre site internet ou à demander auprès du secrétariat national.

Pour ceux ne souhaitant pas s'inscrire sur internet, le dossier est à renvoyer par courrier papier au secrétariat national, (signé et accompagné du paiement de la totalité et des documents demandés), avant le 15 juin.

Les modifications apportées après l'envoi du dossier d'inscription doivent être faites par écrit et porter la signature du responsable légal.

Votre inscription ne sera valable qu'après réception de la confirmation d'inscription du secrétariat national.

## PARTICIPATION FINANCIÈRE

Ils sont à régler impérativement au moment de l'inscription.

**Frais d'inscription** (valable pour l'année) : 30 euros

**Frais journaliers** : 17 € par jour (les jours d'arrivée et de départ sont considérés comme des jours pleins). Ils sont à régler au moment de l'inscription ou, au plus tard, avant le 15 juin.

**Bons CAF** : La plupart des camps sont agréés pour le bénéfice des BONS VACANCES des CAF. Ceux-ci doivent nous être envoyés impérativement avant le 20 mai. Attention, certains camps ne sont pas éligibles, merci de joindre le secrétariat du Club du Vieux Manoir pour connaître lesquels.

## MATÉRIEL ET BAGAGES

L'association fournit le matériel d'usage collectif (tentes, matériel de cuisine...). En fonction des sites de séjours, il peut-être demandé à chaque participant de se munir d'un set individuel comprenant au minimum : une assiette, des couverts, un bol, un verre, deux torchons. Il est préférable de privilégier des ustensiles peu fragiles, en métal ou en plastique.

En plus des affaires de toilettes, sac de couchage chaud (même en été), matelas mousse, lampe de poche, casquette, crème solaire..., nous vous recommandons de prendre des vêtements résistants, des vêtements de pluie et des vêtements chauds (même en été) ; des chaussures fermées, à bonnes semelles et, vos propres gants de chantiers.

Un trousseau sera envoyé avec la confirmation d'inscription.

**Nous ne prenons aucune responsabilité vis à vis des objets que les participants emportent avec eux, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite.** Les objets de valeurs (bijoux, lecteur mp3, smartphone, console de jeux...) ne sont pas indispensables durant le séjour. Ils sont prohibés pendant les activités de chantiers. Il est possible de les confier au directeur en début de séjour, de même que les billets de train, les papiers d'identité, la carte Vitale, l'argent, ou tout autre objet de valeur.

## VOYAGES

**Le Club du Vieux Manoir ne prend pas en charge le voyage (organisation et frais) des participants vers les chantiers, ni à l'aller, ni au retour.** L'accueil des participants se fait sur le chantier ; aucun accueil en gare n'est organisé. Pour vous aider dans vos transports, vous pouvez contacter les offices de tourisme, la mairie du lieu de votre camp, ou les gares SNCF les plus proches du chantier ([www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com)). Le secrétariat du Club du Vieux Manoir ne dispose pas de l'ensemble des horaires des réseaux de transports en commun permettant d'accéder aux chantiers.

Il est recommandé de ne pas réserver votre voyage sans avoir préalablement reçu du secrétariat national la confirmation d'inscription à votre chantier.

## COVID

Le respect des consignes sanitaires est de mise pendant nos camps chantier patrimoine.

## VACCINS OBLIGATOIRE

Les jeunes bénévoles qu'ils soient majeur ou mineur accueillis sur l'un de nos camps chantier patrimoine doivent obligatoirement être à jour de l'ensemble des vaccins obligatoires.



## UNE JOURNEE TYPE

Les jeunes commencent par prendre le petit-déjeuner ensemble (thé, café, chocolat, tartines...) pour prendre des forces.

Puis avec l'équipe d'encadrements (animateurs et directeur) le programme de la journée est annoncé en fonction de l'avancée du chantier : où en est-on des chantiers, que faut-il continuer et comment, quels sont les nouveaux défis du jour !?

Deux jeunes sont « de service » chaque jour pour préparer les repas, entretenir le camp, participer aux courses... Le déjeuner du midi est pris en commun et suivi d'un temps libre pour que les jeunes puissent se reposer (certains font la sieste), bavarder, jouer ...

On refait un petit point en début d'après-midi pour organiser le reste de la journée...

Un goûter, toujours bienvenu, est distribué en milieu d'après-midi.

A la fin de la journée les jeunes rangent le chantier et nettoient le matériel, puis ils vont prendre une douche et profiter d'un peu de temps libre avant de dîner.

Tous les soirs ont lieu des veillées, organisées par les animateurs et les jeunes (jeux de société, jeux d'extérieur ...). Le coucher a généralement lieu vers 22h30, pour être en forme le lendemain !

Les activités menées en séjour camp-chantier sont plus intenses que l'activité habituelle des jeunes. L'alimentation représente donc une part importante dans notre projet pédagogique afin de donner aux jeunes l'ensemble des besoins nutritionnels, adaptés à leurs âges et à leurs morphologies. Dans ce cadre, et dans le respect des préconisations du Ministère de la Jeunesse, nous nous inspirons de méthodes développées par des nutritionnistes et basées sur des recherches scientifiques. Nous privilégions ainsi les fruits et légumes et limitons la consommation de viande ou de produits laitiers, tout en gardant un équilibre alimentaire compatible avec notre activité et l'âge des participants

Documents à joindre **OBLIGATOIREMENT** au dossier pour qu'il soit complet et validé :

- le présent dossier d'inscription complété et signé
- la présente fiche sanitaire complétée et signée
- 1 photos d'identité
- la photocopie des pages Vaccinations du carnet de santé
- la photocopie de la carte de mutuelle sur laquelle apparait le participant
- la copie de l'assurance responsabilité civile
- pour les majeur, un extrait de casier judiciaire n°3
- les frais d'inscription pour l'année de 30 € en chèques (ordre : Club du Vieux Manoir) ou espèces
- les bons CAF (obligatoirement envoyés avant le 20 mai) : le montant du séjour est dû en totalité, la participation de la CAF vous sera remboursée après le séjour.
- si vous êtes concernés : le dossier de prise en charge, obligatoirement signé
- pour les encadrants: copie du diplôme et de la carte d'identité

### **A fournir au plus tard le 15 juin:**

- les frais journaliers, soit 17 € par jour (les jours de départ et d'arrivée sont considérés comme des jours pleins), en chèques (ordre : Club du Vieux Manoir) ou virement

**Note : le séjour sera dû dans sa totalité (frais d'inscription et frais journaliers)**



Photo  
obligatoire

# CLUB DU VIEUX MANOIR

## Dossier d'inscription

### RESERVE AU SECRETARIAT

Frais d'inscription : \_\_\_\_\_ mode de paiement : \_\_\_\_\_

Frais journaliers : \_\_\_\_\_ mode de paiement : \_\_\_\_\_

Bons CAF : oui  non  Déduit : oui  non

PEC : oui  non

Solde total dû :

Animateur Stagiaire  Animateur Confirmé

**CHANTIER DEMANDE :** \_\_\_\_\_

**Dates du séjour :** Arrivée : \_\_\_\_\_ Départ : \_\_\_\_\_

Merci de vous reporter aux dates de séjour indiquées dans nos programmes.

Autres chantiers souhaités : \_\_\_\_\_

**Dates du séjour :** Arrivée : \_\_\_\_\_ Départ : \_\_\_\_\_

**Indiquez ici 1 ou 2 autres chantiers, dans l'ordre de préférence, dans le cas où le chantier demandé serait complet (vérifiez les dates de fonctionnement sur notre site internet : [www.clubduvieuxmanoir.fr](http://www.clubduvieuxmanoir.fr)).**

**NOM DU PARTICIPANT :** \_\_\_\_\_

**PRENOM DU PARTICIPANT :** \_\_\_\_\_

Fille :

Garçon :

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Email du participant : \_\_\_\_\_

Portable du responsable légal du participant (si vous êtes majeur, merci de donner, en plus du vôtre, le numéro de vos parents) : \_\_\_\_\_

Portable du participant : \_\_\_\_\_

Chantiers « Vieux Manoir » précédents – années : \_\_\_\_\_

N° d'inscription à la Sécurité sociale (ou celui des parents) : \_\_\_\_\_

Nom de la mutuelle et n° d'adhérent \_\_\_\_\_

Profession ou niveau d'études du participant : \_\_\_\_\_

Formations (EPP -2<sup>nd</sup> groupe, 3<sup>ème</sup> groupe,...) : \_\_\_\_\_

Par quels moyens avez-vous connu le Club du Vieux Manoir :

### RESPONSABLE LEGAL DU PARTICIPANT

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

# CLUB DU VIEUX MANOIR

## Fiche sanitaire:

### RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Le participant doit-il suivre un **traitement médical** pendant le séjour ? oui - non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées du nom du participant, avec la notice). **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

Nom et téléphone du médecin Traitant : \_\_\_\_\_

#### Allergies :

Asthme : oui – non

Médicamenteuses : oui – non

Alimentaires : oui – non

Autres : \_\_\_\_\_

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler) : \_\_\_\_\_

Indiquez ci-après les difficultés de santé engendrées par l'allergie et les précautions à prendre : \_\_\_\_\_

Informations particulières concernant le participant et pouvant être utiles au responsable du séjour : Port de lunettes, de lentilles, prothèses auditives, dentaires, etc. Précisez : \_\_\_\_\_

Le participant suit-il un régime alimentaire particulier : oui – non

Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

#### Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

Vaccins obligatoires, indiquer les dates des derniers rappels :

Diphtérie : \_\_\_\_\_ Tétanos : \_\_\_\_\_

Poliomyélite : \_\_\_\_\_ DT polio : \_\_\_\_\_ ou : Tétracoq : \_\_\_\_\_

Vaccins recommandés : Hépatite B : \_\_\_\_\_ Rubéole-Oreillons –Rougeole : \_\_\_\_\_

Coqueluche : \_\_\_\_\_ Autres (préciser) : \_\_\_\_\_

Si le participant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

**ATTENTION : le vaccin antitétanique est indispensable pour participer à un chantier de jeunes.**

### AUTORISATION DU RESPONSABLE LEGAL (A remplir également pour les majeurs)

Je soussigné, \_\_\_\_\_ responsable légal du participant \_\_\_\_\_ :

Déclare exacts les renseignements portés sur cette inscription

Déclare avoir bien lu la fiche de renseignements pratiques et avoir informé le participant des conditions du séjour

Autorise le Club du Vieux Manoir et ses partenaires à utiliser des photographies ou films du participant dans le cadre de leurs campagnes d'information et de communication.

Autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état du participant et à le faire sortir de l'hôpital en cas d'hospitalisation

Avoir pris connaissances des conditions générales et particulières de vente

Autorise le Club du Vieux Manoir à utiliser mon adresse mail et celle du participant pour communiquer sur ses activités

Autorise le directeur, ou toute personne du CVM à transporter le participant dans un véhicule

Souhaite recevoir à la newsletter

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

**Signature du responsable légal :**

**Signature du participant :**